



## Séance du Conseil Municipal du 12 OCTOBRE 2023



### Procès-Verbal de Séance

L'an deux mille vingt-trois et le douze octobre à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Demandolx, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le local habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Baptiste GAGLIO, Maire.

**Date de la convocation :** 02 octobre 2023.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice :** 10

**Nombre de conseillers municipaux présents :** 8

**Présents :** M. GAGLIO Baptiste, M. CHERCHI Denis, M. LAFON Thierry, Mme SCHMIDT Isabelle, M. PIERRISNARD Christian, M. DUFLOT Christian, Mme GRAHOVAC Ludivine, M. MANGIAPIA Christophe, M. MAGNETTO Daniel.  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Procuration :**

**Absents excusés :** Mme CORNET Solange et M. MAGNETTO Daniel.

**A été nommé secrétaire de séance :** Mme GRAHOVAC Ludivine en application de l'article L.2121-15 du CGCT.



## **1. Secrétariat de séance, pouvoir(s) et Signature de la feuille d'émargement**

Monsieur le Maire prend la présidence de la séance ainsi que la parole. Il propose de désigner Madame GRAHOVAC Ludivine comme secrétaire de séance.

Madame GRAHOVAC Ludivine est désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire dénombre 9 conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice et constate que le quorum posé par les articles L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est atteint.

## **2. Ordre du jour de la séance du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal :

- ↳ Approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2023.
- ↳ Délibération N°1 / 2023-052 : Convention de servitudes avec la Société ENEDIS.
- ↳ Informations diverses.
- ↳ Questions diverses.

## **3. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juillet 2023**

Le Maire invite les conseillers à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal du 13 septembre 2023. En l'absence d'observations, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal.

## **4. Délibération N°1/2023-052 : Convention de servitudes avec ENEDIS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, la société ENEDIS doit intervenir sur les parcelles cadastrées :

- Section C, N°602, Lieu-dit « Les Combettes »,
- Section C, N°2395, Lieu-dit « Les Combettes »,
- Section C, N°2471, Lieu-dit « Les Combettes »,

A cette occasion, la société ENEDIS demande l'établissement d'une convention de servitudes pour :

- Installer à demeure dans une bande de un mètre de large, deux canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 117 mètres ainsi que ses accessoires,

- Etablir si besoin des bornes de repérage,
- Poser sur socle un ou plusieurs coffrets et ses accessoires,
- Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres qui se trouvent à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages,
- Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement etc....).

A titre de compensation, la société ENEDIS versera une indemnité unique et forfaitaire de QUATRE VINGT QUINZE EUROS (95.00 €).

La convention de servitude est conclue pour la durée des ouvrages ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes avec la société ENEDIS,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à la mise en œuvre de la présente décision.

Détail des votes du scrutin						
Membres du Conseil Municipal	Présent	Absent	Pouvoir à	Vote contre	Vote pour	Abstention
Baptiste GAGLIO	X				X	
Solange CORNET		X				
Christian DUFLOT	X				X	
Denis CHERCHI	X				X	
Ludivine GRAHOVAC	X				X	
Thierry LAFON	X				X	
Daniel MAGNETTO		X				
Christophe MANGIAPIA	X				X	
Christian PIERRISNARD	X				X	
Isabelle SCHMIDT	X				X	
<b>TOTAL</b>				0	8	0
Sens du vote : Adoption <input checked="" type="checkbox"/> Rejet : <input type="checkbox"/>						
Unanimité <input checked="" type="checkbox"/>						
Majorité <input type="checkbox"/> Nombre de voix pour : 8 Nombre de voix contre : 0						

**5. Informations diverses**

Sans objet

**6. Questions diverses**

Sans objet

**7. Signature du registre des délibérations de la séance**

Monsieur le Maire invite la secrétaire de séance, Madame GRAHOVAC Ludivine, à signer le registre des délibérations qui ont été prises lors de la séance du 12 octobre 2023.

**La séance est levée à 19 H 05.**

**Baptiste GAGLIO**  
**Maire de Demandolx**



**Ludivine GRAHOVAC**  
**La secrétaire de Séance**

